

ASSEMBLÉE NATIONALE2 septembre 2006

ÉNERGIE - (n° 3201)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 88541

présenté par
M. Lenoir, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 4

Dans l'alinéa 4 de cet article, substituer aux mots :

« est soumis, pour un site, aux »,

les mots :

« bénéficie, à sa demande, pour un site, des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.